

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MERCREDI 22 JUILLET 2009

**En exercice : ... 36**  
**Présents : ..... 34**  
**Titulaires : ..... 27**  
**Suppléants : ..... 7**  
**Pouvoirs : ..... 7**  
**Absents : ..... 2**

Convocation adressée à chaque conseiller le 06 juillet 2009 pour la session ordinaire du **22 juillet 2009**.

L'an deux mil neuf, le vingt deux juillet à vingt heures **les membres du Conseil Communautaire de la Communauté** de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis au foyer rural du HAUT-DU-THEM., **sous la Présidence de M. Henri SAINTIGNY**, Président,

**Etaient Présent(e)s:**

Mr SEGUIN Michel, Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mr CHATELOT Henri, Mr GRANDJEAN Michel, Mr BONNET Yves, Mme POULMAR Gilberte, Mr SAINTIGNY Henri, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr DEMANGE René, Mr ANTOINE Francis, Mr TOURDOT Roger, Mr CARITEY Cyril, Mr LOMBARD Patrice, Mr GILLET Denis, Mr SARRE Vincent, Mr NOEL Rémy, Mr BEURIER Patrice, Mr PARISOT Jean-Marie, Mr DAVAL Brice, Mr LALLOZ Jacques, Mr CLAUDEL Hubert, Mme VALDENNAIRE Marie France, Mr MARTINET Gilles, Melle GROSJEAN Céline

**Etaient absents représentés:**

Mme TORTISSIER Virginie donne pouvoir à Mr LEVREY Paul.  
Mr MOUGENOT Michel donne pouvoir à Mr GENEY Roger.  
Mme VALDENNAIRE Sylviane donne pouvoir à Mr LAMBOLEY Claude.  
Mr DALVAL Jean Marc donne pouvoir à Mr LAMBOLEY Hervé.  
Mr CLAUDE Roger donne pouvoir à Mr TUGEND Pierre.  
Mme FRESLIER Marie Claire donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain.  
Mme MAIROT Marie-Ange donne pouvoir à Mme BERNARD Anne Marie.

**Etaient absents:**

Mr PERNOT Jean  
Mr MOUGENOT Bernard

\*\*\*\*\*

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

Il remercie le maire de Haut-Du-Them, M.CLAUDEL, de recevoir le Conseil Communautaire.

Avant d'énoncer l'ordre du jour, le Président présente Madame Sophie SPARENBERG, qui représente le cabinet HRU/Développement, mandataire de l'étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une OPAH.

M.SAINTIGNY précise que l'action globale en faveur de l'habitat et du cadre de vie a été lancée par délibération du 22/06/2007.

Il précise ensuite aux membres que Conseil Communautaire a été précédé d'un Bureau le 29 juin 2009 et en amont d'une Commission Cadre de Vie le 10 juin 2009.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités via ces deux réunions. Une précision quant à deux points traités en Bureau et non-inscrits ce soir: 1/ la Visio Conférence et 2/ L'étude de faisabilité d'une Zone de développement Eolien qui feront l'objet de compléments d'informations.

M. le Président présente l'ordre du jour: 8 points (Ordures Ménagères: réductions et annulations de titres 2009, Spanc: annulations de titres 2008/2009, OPAH intercommunautaire: participations en complément des dispositifs existants – financements, participations complémentaire de la Communauté de Communes à hauteur de 3% à la politique du Conseil Général de la Haute Saône en matière d'aide à la création de logements locatifs privés conventionnés, engagement d'une action habitat préalable au lancement de l'OPAH intercommunautaire, adhésion à la phase d'animation de l'OPAH intercommunautaire, "contrats territoriaux d'objectifs habitat 2020" – assistance à maîtrise d'ouvrage, Questions diverses).

## **DEL. 26 - OM : REDUCTION ET ANNULATIONS DE TITRES 2009**

Monsieur le Président explique que suite à la facturation 2009, un certain nombre de réclamations sont parvenues à la CCHVO. Les motifs sont nombreux : des familles qui réajustent le nombre des personnes du foyer, maisons devenues vides, des personnes seules parties en retraite, des changements de propriétaires, des cas de personnes qui déclarent une résidence secondaire en principale et inversement.

Toutes les annulations et réductions présentées ce soir ont fait l'objet de vérifications auprès des mairies. De plus, les personnes concernées ont pu apporter la preuve écrite de leur bonne foi.

Total d'annulations de 2 506,75 €  
Total de réductions de 1 460 €.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 34 voix pour.**

## **DEL. 27 - SPANC : ANNULATIONS DE TITRES 2008/2009**

Le Président présente la demande d'annuler 4 redevances émises à tort d'un montant total de 183 € pour l'année 2008 et 61 € pour l'année 2009.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 34 voix pour.**

## **DEL. 28 - OPAH INTERCOMMUNAUTAIRE : PARTICIPATION EN COMPLEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS – FINANCEMENTS.**

Le Président expose les principaux résultats de l'étude pré opérationnelle d'OPAH conduite sur le territoire communautaire en partenariat avec la Communauté de Communes des 1000 Etangs et la Communauté de Communes de Rahin & Chérimont.

Un programme d'action a ainsi été établi afin de proposer une opération répondant aux attentes et objectifs locaux, pendant la période des actions "Action Habitat" et "OPAH":

- 1/ AIDE POUR LE LOGEMENT CONVENTIONNE
- 2/ AIDE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
- 3/ AIDE PROPRIETAIRES OCCUPANTS TRES SOCIAUX
- 4/ AIDE PROPRIETAIRES OCCUPANTS ENERGIE
- 5/ AIDES FACADES

Afin de renforcer les dispositifs existants et l'impact de l'opération sur les cibles retenues, il est proposé à la collectivité de retenir les axes d'intervention suivants :

### **AIDE 1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS A LOYERS MAITRISES POUR LE LOCATIRE ET SECURISEE POUR LE PROPRIETAIRE:**

La Communauté de Communes décide d'apporter un soutien financier supplémentaire de 3% aux logements conventionnés en lien avec la politique du Conseil Général. Cette intervention fait l'objet d'une délibération annexe en vue de la signature avec le Conseil Général d'une convention spécifique de participation.

### **AIDE 2 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE:**

Dans le cadre des financements existants, un appui financier de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon pour les propriétaires occupants en situation d'habitat indigne qui recherchent un bouclage financier de leur projet, au cas par cas, par une commission spécifique et ceci dans le but d'accroître la faisabilité de ces projets.

### **AIDE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE:**

Réserve annuelle de 5 000 € pour une intervention ponctuelle selon avis de la commission spécifique LHI.

### **AIDE 3 : PROMOUVOIR L'AMELIORATION DU PARC IMMOBILIER DES MENAGES TRES SOCIAUX:**

Dans le cadre d'un soutien aux propriétaires très sociaux, une aide des collectivités pourrait être mise en place pour les dossiers propriétaires occupants relevant des niveaux de revenus ANAH « Très sociaux ».

### **AIDE PROPRIETAIRES OCCUPANTS TRES SOCIAUX :**

Subvention de 15% du montant des travaux subventionnables dans la limite de 10 000 € HT de travaux. Propriétaires éligibles au barème très sociaux de l'ANAH. Cette aide concernera les travaux classiques, d'handicap mais également les projets de mise en œuvre d'économies d'énergies.

### **AIDE 4 : PROMOUVOIR UN PARC IMMOBILIER PROPRIETAIRE OCCUPANT ECONOMOME EN ENERGIE ET DANS L'OBJECTIF DU DEVELOPPEMENT DURABLE:**

Dans le cadre des politiques nationales et départementales liées au développement durable, des soutiens aux ménages souhaitant mettre en place un programme de travaux de réduction de la consommation énergétique de leur logement sera envisagé.

### **AIDE PROPRIETAIRES OCCUPANTS DROIT COMMUN ENERGIE:**

Subvention de 10% du montant des travaux subventionnables dans la limite de 10 000 € HT de travaux. Propriétaires éligibles au barème de droit commun de l'ANAH et réalisant des travaux d'économies d'énergies et de développement durable.

### **AIDE 5 : PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DES CENTRES BOURGS:**

Une politique incitative en faveur des façades visibles depuis la rue permet un impact significatif sur le cadre de vie et contribue à l'effet d'entraînement de l'OPAH.

### **AIDE FACADES:**

Subvention de 15% du montant des travaux subventionnables dans la limite de 8 000 € H.T. de travaux pour des bâtiments datant de plus de 15 ans à titre de résidence principale et locative. Façades visibles depuis la rue et ne pouvant bénéficier d'aide de l'ANAH.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 34 voix pour.**

## **DEL. 29 – PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A HAUTEUR DE 3% A LA POLITIQUE DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAONE EN MATIERE D'AIDE A LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS PRIVES CONVENTIONNES.**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que le Conseil Général de la Haute-Saône a voté les nouvelles orientations de la politique qu'il souhaite mettre en œuvre sur le territoire départemental pour accompagner la délégation des aides à la pierre qui lui a été accordée par des conventions signées avec l'Etat et l'ANAH.

Parmi les priorités figure la création de logements locatifs à loyer modéré ou très modéré sur l'ensemble de la Haute-Saône et notamment dans le parc des bailleurs privés.

Cette décision prévoit notamment que :

- Le Conseil Général, sur le territoire pour lequel il a délégation de compétences, s'engage à majorer la subvention de l'ANAH et la porter de 30% à 35%.
- Le Conseil Général apportera sur ses fonds propres une subvention de 5%, portant ainsi la subvention de base à 40% sur la base du montant subventionnable calculé par l'ANAH.
- La Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon souhaitant s'associer à cet effort en apportant une aide complémentaire de 3%, le Conseil Général abondera cette subvention d'un montant égal dans le cadre d'une convention.

Le total des subventions attribuées pour la création d'un logement locatif privé conventionné pourra s'élever alors à 46% du montant subventionnable calculé par l'ANAH.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 34 voix pour.**

## **DEL. 30 – ENGAGEMENT D'UNE ACTION HABITAT PREALABLE AU LANCEMENT DE L'OPAH INTERCOMMUNAUTAIRE.**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la décision de mettre en place une phase transitoire après la phase d'étude et de renseignement des propriétaires et avant la signature de la convention d'opération avec un prestataire, programmée en janvier 2010, afin de maintenir et poursuivre l'information des propriétaires et favoriser la mise en place de la politique du logement.

La participation financière des collectivités se fera au prorata de sa population, à savoir :

- ⇒ CCHVO : 4 484,07€ soit 28,81%
- ⇒ CCR&C : 8 185,24€ soit 52,59%
- ⇒ CCME : 2 780, 70€ soit 18,60%

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 34 voix pour.**

## DEL. 31 – ADHESION A LA PHASE D'ANIMATION DE L'OPAH INTERCOMMUNAUTAIRE.

Monsieur le Président rend compte au Conseil Communautaire de l'intérêt pour les Administrés d'une action globale en faveur de l'Amélioration de l'Habitat et du Cadre de Vie sur le territoire intercommunal, et apporte des informations sur la procédure d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Les résultats de l'étude pré opérationnelle d'OPAH sont aujourd'hui disponibles et montrent tout l'intérêt de poursuivre dans cette direction

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 34 voix pour.**

## DEL. 32 – " CONTRATS TERRITORIAUX D'OBJECTIFS HABITAT 2020 " - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre de ses compétences et de son rôle de délégataire des aides à la pierre, le Conseil Général de la Haute-Saône souhaite bâtir une feuille de route afin d'établir une véritable politique du logement et devenir pleinement acteur de cette délégation.

Ainsi l'assemblée départementale a décidé de construire une territorialisation de la politique du logement ou élaborant des « **contrats territoriaux d'objectifs Habitat 2020** » avec les espaces de projets.

Ce contrat sera basé sur la réalisation d'un auto diagnostic de la part du porteur du projet afin d'identifier et hiérarchiser les besoins. De ce travail pourront émaner les objectifs locaux à mettre en avant et ainsi la traduction des grands objectifs 2020 sur lesquels le Conseil Général pourra apporter son appui.

Dans ce contexte et pour faire suite au calendrier présenté lors de la réunion du 04 juin 2009, le cabinet HRU/Développement -Conseils propose son appui pour accompagner la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon dans chaque phase de travail, constitution et rédaction de ce contrat entre nous et le Conseil Général.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 34 voix pour.**

## QUESTIONS DIVERSES

### - Réhabilitation de la salle polyvalente de Saint-Barthélemy :

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire de l'attribution d'une subvention de 111.745,11 € au titre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) pour l'année 2009.

Par délibération en date du 11 décembre 2008, la CCHVO avait sollicité une dotation à hauteur de 134 094,13€ soit 30% de la dépense subventionnable.

Celle-ci a donc été revue à la baisse par l'Etat de 5% ramenant le taux de subvention à 25%.

Sur cette opération le taux de subvention général est de 65%.

Intervention de M.PINOT Régis, 1<sup>er</sup> Vice-président : les travaux ont démarré par de la déconstruction. La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier s'est tenue le mardi 21 juillet à 14h30.

- **Question de M.DAVAL Brice:** " Est-il possible d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire la révision du montant des indemnités du Président et des Vice-présidents?  
Réponse de M.SAINTIGNY: "Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, la demande doit être formulée par écrit et doit comprendre la signature de la majorité des membres du Conseil".

**Vu Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Saintigny", with a long horizontal stroke extending to the right.

**H.SAINTIGNY**